

Séance ordinaire du 19 janvier 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-neuf janvier deux mille vingt et un à neuf heures trente-deux, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Samuel Lafontaine, attaché politique du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-00-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 janvier 2021.

CE-2021-00-35

Approbation du procès-verbal des séances des 11 et 12 janvier 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 11 et 12 janvier 2021.

CE-2021-00-36

Tarif de rémunération additionnelle versée à la greffière et présidente d'élection en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision BPE-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le tarif de rémunération additionnelle versée à la greffière et présidente d'élection pour l'exercice de ses devoirs et fonctions découlant de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et ce, à compter de 2021, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision BPE-2021-001.

CE-2021-00-37

Réclamation de la subvention du ministère des Transports relativement aux travaux de pavage 2020

[Document d'aide à la décision GEN-2020-116](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de confirmer que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* du *Programme d'aide à la voirie locale* et que le formulaire de reddition de comptes V-321 a été dûment rempli;
- de confirmer que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme;
- d'approuver les dépenses admissibles à ce programme pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 73 561 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué;
- d'autoriser la greffière à signer le formulaire de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier du ministère des Transports.

CE-2021-00-38

Programme d'aide financière pour l'entretien de la *Route verte* et du parcours Harlaka pour l'année 2020

[Document d'aide à la décision INF-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien de la *Route verte* pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2020, tel qu'il est présenté en annexe à la fiche de prise de décision INF-2021-001, selon les données du 15 décembre 2020.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien du parcours Harlaka (tronçon en attente de reconnaissance par le ministère des Transports) pour l'exercice financier 2020, tel qu'il est présenté en annexe à cette fiche de prise de décision, selon les données du 15 décembre 2020.

CE-2021-00-39

Approbation du Règlement numéro 162 autorisant un emprunt à long terme de 2 300 000 \$ pour le financement de différents projets prévus au Programme des immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 162 autorisant un emprunt à long terme de 2 300 000 \$ pour le financement de différents projets prévus au Programme des immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Lévis.

CE-2021-00-40

Financement des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules lourds et à l'achat de véhicules légers et d'équipements

[Document d'aide à la décision INF-EM-2021-001](#)

Il est résolu :

- de financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules lourds au montant maximal de 3 075 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-95;
- de financer la dépense relative à l'achat de véhicules légers et d'équipements au montant maximal de 1 750 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-95.

CE-2021-00-41

Financement de la dépense relative à l'achat et au remplacement d'outils pour l'entretien de véhicules

[Document d'aide à la décision INF-EM-2021-002](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à l'achat et au remplacement d'outils pour l'entretien de véhicules, d'affecter un montant de 75 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2022 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2021-00-42

Renouvellement du mandat des membres du comité de mesures différentes de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2020-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler, rétroactivement au 7 avril 2019, le mandat des personnes suivantes à titre de membres du comité de mesures différentes de la Ville :

- monsieur Daniel Bergeron, conseiller en aménagement du territoire de la Direction de l'urbanisme, à titre de vice-président;
- monsieur Steve Larose, chef de division de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre de président;
- monsieur Daniel Savoie, technicien en prévention incendie de la Direction du service de la sécurité incendie, à titre secrétaire;
- monsieur Michaël Thomassin-Lemieux, inspecteur en bâtiment de la Direction de l'urbanisme, à titre de membre.

CE-2021-00-43

Recommandation du comité des mesures différentes de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2021-002](#)

Il est résolu de ratifier les trois recommandations du comité des mesures différentes de la Ville pour le bâtiment visé et telles qu'elles sont précisées à la

fiche de prise de décision INC-2021-002.

CE-2021-00-44

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 20 novembre 2020

Document d'aide à la décision DSA-2020-050

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 20 novembre 2020, est déposé, à titre d'information.

CE-2021-00-45

Dépôt des listes des virements de fonds et des crédits budgétaires additionnels, traités entre le 14 novembre 2020 et le 8 décembre 2020

[Document d'aide à la décision DSA-2020-051](#)

Les listes des virements de fonds et des crédits budgétaires additionnels, traités entre le 14 novembre 2020 et le 8 décembre 2020, sont déposées, à titre d'information.

CE-2021-00-46

Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la désignation des représentants de l'employeur pour un mandat de trois ans de monsieur Clément Genest, membre du conseil de la Ville, et monsieur Serge Côté, membre du conseil de la Ville, au sein du comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190).

CE-2021-00-47

Désignation des représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la désignation des représentants de l'employeur pour un mandat de trois ans de monsieur Clément Genest, membre du conseil de la Ville, et monsieur Serge Côté, membre du conseil de la Ville, au sein du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986).

CE-2021-00-48

Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision DSA-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour chacun des règlements d'emprunt;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-003. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE-2021-00-49

Règlement décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, Règlement décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et Règlement décrétant un emprunt de 37 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision DSA-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-004. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements

informatiques;

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 6 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 37 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 37 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2021-00-50

Modification de la résolution CE-2019-02-53 « Création du comité sur le logement social et communautaire et désignation de membres »

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-029](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-02-53 « Création du comité sur le logement social et communautaire et désignation de membres » afin de modifier la composition de ce comité par l'ajout d'un membre soit une dirigeante ou un dirigeant de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

CE-2021-00-51

Adoption du Règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-07-48.

CE-2021-00-52

Vente d'une partie du lot 6 263 359 du cadastre du Québec à Groupe Commercial AMT inc. (terrain situé sur la rue de la Pascaline, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-008](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Groupe commercial AMT inc. d'une partie du lot 6 263 359 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-008, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-00-53

Entente à intervenir avec Infrastructures technologiques Québec et le Centre d'acquisitions gouvernementales et cession des contrats conclus avec le Centre de services partagés du Québec

[Document d'aide à la décision APP-2021-009](#)

Il est résolu :

- de désigner le directeur général, une directrice générale adjointe ou un directeur général adjoint ou une directrice ou un directeur à signer toute entente et tout document requis par le Centre de services partagés du Québec, Infrastructures technologiques Québec et le Centre d'acquisitions gouvernementales, afin de permettre l'octroi d'un contrat selon les règles d'adjudication, et ce, dans le cadre de la création, du maintien ou de la cession des contrats et ententes en vigueur ou à venir;
 - d'autoriser la Direction de l'approvisionnement, à apporter les modifications nécessaires au maintien ou à la cession des contrats adjudgés antérieurement au Centre de services partagés du Québec vers Infrastructures technologiques Québec ou le Centre d'acquisitions gouvernementales, à la suite de la dissolution de ce centre et son remplacement par ces deux nouvelles entités;
 - de s'engager à respecter les termes de l'entente et les termes des contrats avec les prestataires retenus par Infrastructures technologiques Québec et le Centre d'acquisitions gouvernementales comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseurs à qui les contrats sont ou seront adjudgés.
-

CE-2021-00-54

Modification du contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable entre le secteur Saint-Jean-Chrysostome et le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville (lot A, piste cyclable Pierre-Beaumont) et financement relatif de la dépense additionnelle

[Document d'aide à la décision APP-2021-010](#)

Il est résolu de modifier contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable entre le secteur Saint-Jean-Chrysostome et le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville (lot A, piste cyclable Pierre-Beaumont) (appel d'offres 2020-50-68), attribué par la résolution CE-2020-09-64, au montant de 393 075 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-010, et de financer la dépense additionnelle relative à ce contrat au montant maximal de 37 500\$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2021-00-55**Demande au ministre de la Justice concernant la désignation d'une juge ou d'un juge à la Cour municipale de Lévis**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'aviser le ministre de la Justice et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales de la cessation des fonctions de l'honorable juge Julie Vachon à la Cour municipale de Lévis et de demander au ministre de la Justice d'entreprendre les démarches requises visant la désignation d'une juge ou d'un juge pour la Cour municipale de Lévis dans les meilleurs délais.

CE-2021-00-56**Modification à la composition du comité de sécurité publique et de circulation**

[Document d'aide à la décision INC-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de modifier la composition du comité de sécurité publique et de circulation, afin de remplacer le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier et de décréter que ce comité est alors composé des membres suivants :

- le membre du conseil de la Ville Amélie Landry;
 - le membre du conseil de la Ville Janet Jones;
 - le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu;
 - le membre du conseil de la Ville Mario Fortier.
-

CE-2021-00-57**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 31.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
